

Bien plus qu'un toit



Ou sa filiale le FCH

AVIS Appel d'offres Marchés privés

Opération CLAIRVAL – Construction de 2 logements

Le **Fonds Social de l'Habitat** informe les entrepreneurs qu'il lance un appel d'offres ouvert pour la construction de 2 logements en accession à la propriété, opération CLAIRVAL, secteur Robinson – Commune du Mont-Dore

1 – Conditions de l'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en **corps d'état séparés / groupement d'entreprises / entreprise générale**.

Le marché sera passé par application du **prix unitaire** pour les lots Fondations profondes et VRD/Terrassements/Clôtures et du **prix forfaitaire** pour les autres lots.

2 – Décomposition en tranches et lots

Les travaux seront réalisés en **1 tranche ferme**.

Le délai global d'exécution des travaux et le délai pour chaque tranche sont fixés à l'acte d'engagement.

Ils seront répartis en **12 (douze)** lots :

Répartition des lots bâtiments

Lot 01	-	FONDATIONS PROFONDES – GROS OEUVRE
Lot 02	-	VRD/TERRASSEMENTS/CLOTURES
Lot 04	-	CHARPENTE & COUVERTURE METALLIQUES
Lot 10	-	PEINTURE EXTERIEURE ET INTERIEURE
Lot 13	-	ELECTRICITE - TELEDIFFUSION
Lot 14	-	PLOMBERIE - SANITAIRES
Lot 15	-	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
Lot 16A	-	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lot 16B	-	MEUBLES DE CUISINE
Lot 19	-	REVETEMENTS SOLS ET MURS EN CARRELAGE
Lot 22	-	PLATRERIE
Lot 27	-	INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

3 – Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou téléchargé :

- Au FSH/FCH Immeuble Jules FERRY - 1 rue de la Somme – 1^{er} étage - Nouméa
- Sur le site internet www.fsh.nc

4 - Remise des offres

Les offres devront être remises au plus tard, **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet www.fsh.nc, rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

5 – Validité des offres

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au **Règlement Particulier de l'Appel d'Offres** joint au dossier de consultation des entreprises.

Le **maître de l'ouvrage** se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Avis au rédacteur

L'avis d'appel d'offres complété doit être envoyé au service Communication pour établissement de la maquette « bon à tirer » avant sa publication dans la presse